

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 2016

Club Management & Ressources Humaines Grand Sud-Ouest

BP 47177
31671 LABEGE CEDEX

Déclaration de constitution auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne en date du 13 octobre 2005

Insertion au Journal Officiel en date du 29 octobre 2005

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 2016

Le vingt et un janvier de l'année deux mille seize à dix-huit heures, les adhérents de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'IUT de Blagnac - 1 Place Georges Brassens, 31700 Blagnac. , sur convocation du bureau effectué par courrier électronique le 18 décembre 2015, conformément à l'article n°10 des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents ou représentés en entrant en séance et qui sera annexée au procès verbal de l'assemblée.

Christine COURADE préside la séance en sa qualité de Présidente de l'association.

Jean-Sébastien FIORENZO assure le secrétariat de la séance en sa qualité de Secrétaire de l'association.

Conformément à l'article n°10 des statuts de l'association, les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents. Aucun quorum n'étant requis, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Bureau dépose et met à la disposition des membres :

- une copie du courrier électronique de convocation,
- la feuille de présence,
- le rapport moral du président,
- le rapport financier du trésorier,
- l'ordre du jour de l'assemblée et de ses résolutions.

Le Bureau précise que tous les documents ont été tenus à la disposition des membres au siège social de l'association. L'assemblée lui en donne acte.

Le Bureau rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des rapports moral et financier,
- approbation des comptes de l'exercice 2015 clos définitivement,
- Election des nouveaux administrateurs par les adhérents

Puis lecture est donnée du rapport moral du Président et du rapport financier du Trésorier.

Le Bureau met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Trésorier sur la gestion de l'association au titre de l'exercice clos définitivement, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice de leur mandat. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que les comptes pour l'exercice 2015 clos définitivement font apparaître un bénéfice de 8 723 € et décide l'imputation de cet excédent au compte Report à nouveau. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Conformément aux statuts de l'Association, L'assemblée générale est amenée à élire les membres du Conseil d'Administration pour la période 2016-2018 au nombre de 14 au maximum.

Sont élus :

BERNARD Paul-Henri
BERTRAND Philippe
BUGAREL Karine
COURADE Christine
DE CORMIER Vincent
GUGLIELMO DALLE-MULLE Catherine
MATHIEU Patrick
MERLANE Jean-Claude
POINGT Florence
REGNIER Isabelle
RIGAUD Olivier
YVENAT Michel

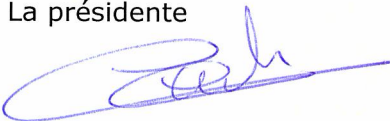
Quatrième résolution

L'assemblée donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès verbal.

La présidente



Christine COURADE

Le secrétaire



Jean Sébastien FIORENZO